

CES de parodontologie

La durée de la formation est de 1 an minimum (120 h) permettant d'acquérir 16 crédits ECTS. Ce CES comprend 3 UE spécifiques obligatoires (correspondant à l'intitulé du CES) qui confèrent 12 ECTS et 1 UE en sciences fondamentales obligatoire représentant 4 ECTS.

Objectifs généraux

- Assurer une formation et un approfondissement disciplinaire en parodontologie et appliqués aux détenteurs du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire ou de diplômes délivrés par une université française ou étrangère après avis du conseil de l'UFR.
- Constituer un pré-requis de formation supérieure dans le cadre d'une autre formation des sciences de la vie et de la santé en raison de sa spécificité disciplinaire.
- Faire partie d'un parcours universitaire dans le cadre de la formation continue destinée aux détenteurs de diplômes précités.
- Faire tout ou partie d'une unité d'enseignement d'un parcours de formation en raison de la spécificité disciplinaire de la formation odontologique proposée.
- Permettre le recrutement d'assistant hospitalo-universitaire en odontologie.

Objectifs spécifiques

À l'issue de cet enseignement l'étudiant devra avoir acquis :

- Une connaissance théorique de l'anatomie, de l'histologie et de la physiologie du parodonte sain et malade.
- Une connaissance théorique en microbiologie et en immunologie parodontale. À partir de la classification des maladies parodontales, il devra en connaître l'étiopathogénie, et les mécanismes de cicatrisation impliqués lors de la mise en œuvre des traitements.
- La connaissance des facteurs de risques associés aux maladies parodontales et les relations avec les autres pathologies.
- Toutes les possibilités thérapeutiques, non chirurgicales et chirurgicales, comprenant également les thérapeutiques médicamenteuses.
- Une connaissance théorique des thérapeutiques de chirurgie plastique parodontale.
- Les relations entre la parodontie et les autres disciplines odontologiques, nécessaires à l'élaboration d'un plan de traitement pluridisciplinaire.

Unités d'enseignement à valider

Les candidats au CES de parodontologie doivent satisfaire dans leur parcours aux modalités suivantes :

- Avoir validé les unités d'enseignement spécifiques obligatoires (12 ECTS).
- Avoir validé une unité d'enseignement obligatoire en sciences fondamentales (4 ECTS).

A) Unités d'enseignements spécifiques obligatoires : 12 ECTS

UE 1 : Du parodonte sain au parodonte pathologique (4 ECTS)

- EC1 : Physiologie du parodonte
- EC2 : Étiopathogénie des parodontopathies (biofilm, réponses de l'hôte, etc.)
- EC3 : La cicatrisation parodontale (réparation et régénération)
- EC4 : Classification et épidémiologie des parodontopathies
- EC5 : Les facteurs de risque en parodontie
- EC6 : Santé parodontale et santé générale
- EC7 : Diagnostic, pronostic et plan de traitement

UE 2 : Thérapeutiques parodontales (4 ECTS)

- EC1 : Les traitements non chirurgicaux (hygiène, traitements mécaniques et thérapeutiques alternatives)
- EC2 : L'apport des médicaments (antibiotiques, antiseptiques, etc.)
- EC3 : Les traitements chirurgicaux : lésions supra-osseuses, infra-osseuses, inter-radicales, lésions combinées.
- EC4 : La thérapeutique parodontale de soutien
- EC5 : Résultats à long terme des thérapeutiques parodontales

UE 3 : Thérapeutiques associées (4 ECTS)

- EC1 : Chirurgie plastique parodontale
- EC2 : Les traitements ortho-parodontaux
- EC3 : Les relations endo-parodontales
- EC4 : Les contentions en parodontie
- EC5 : Parodontie et implantologie
- EC6 : Prothèses et parodonte

B) Unité d'enseignement de sciences fondamentales (4 ECTS) : UE 4

Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : anatomie-histologie du parodonte, immunologie et cavité buccale, microbiologie buccale, cicatrisation (muqueuse et osseuse), propriétés biologiques des biomatériaux, choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales de diplômes précités.

- Faire tout ou partie d'une unité d'enseignement d'un parcours de formation en raison de la spécificité disciplinaire de la formation odontologique proposée.